

Assemblée communale ordinaire du 06.12.2024 à 20h15
Salle de classe 1^{er} étage, Les Chancelles 40B

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le Journal officiel N°42 du jeudi 21.11.2024 et à domicile par tout-ménage.

Le Président salue les personnes présentes et leur fait savoir qu'il éprouve toujours un certain plaisir de retrouver les citoyens lors des assemblées communales. Il s'agit de la troisième et dernière assemblée communale de l'année, il ouvre cette dernière à 20h15 et lit la convocation sous-mentionnée qui est acceptée sans changement.

Ordre du Jour :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.*
2. Discuter et voter un crédit cadre de CHF 25'000.00 pour le remplacement de deux compteurs sur les conduites principales et le remplacement des modules membranaires de la station de filtration. A financer par la liquidité courante.
3. Prendre connaissance et approuver le budget 2025 et les taxes y relatives.*
4. Accueil des nouveaux habitants.
5. Divers et imprévus.

* Les documents mentionnés aux points 1 et 3 étaient à disposition au bureau communal et sont publiés sur le site Internet de la commune.

17 ayants-droits sont présents.

Sont nommés scrutateurs : Jean-Bernard Collaud et Paul Hutmacher

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : Le procès-verbal de la dernière assemblée était à disposition sur le site Internet de la commune et au secrétariat communal, il ne soulève pas de modifications et est approuvé à l'unanimité.

2. Discuter et voter un crédit cadre de CHF 25'000.00 pour le remplacement de deux compteurs sur les conduites principales et le remplacement des modules membranaires de la station de filtration. A financer par la liquidité courante : M. le Président donne la parole au Conseiller communal M. Sylvain Choffat qui explique qu'il s'agit de remplacements de compteurs d'eau qui ne sont plus en service depuis un certain temps. Il est important d'avoir des compteurs, afin de pouvoir s'assurer que nous ayons autant d'eau à l'arrivée qu'à la revente, le prix pour ce changement se monte à CHF 7'000.00. Le deuxième investissement concerne les membranes de la station d'ultrafiltration qui devront être changées. L'entreprise responsable du contrôle des installations nous a fait savoir que la durée de vie de ces pompes était de 10 ans, nos pompes ont été installées en 2013 et il est judicieux de les changer selon les experts. Actuellement la qualité microbiologique de notre eau potable reste irréprochable, cet investissement se monte à CHF 17'000.00.

- M Collaud aimerait savoir si des offres concurrentes ont été demandées, nous affirmons que non, car l'entreprise Membratec a un contrat de maintien avec la commune et ce sont eux qui ont installé ces pompes et sont les experts. Pour les compteurs d'eau non plus, car M. Beuchat est le fontainier de la commune de Clos du Doubs et nous avons l'habitude de travailler avec ce dernier.

- M. Oliboni souhaite savoir si les citoyens ont l'eau de Clos du Doubs, S. Choffat explique que non, car nous avons nos propres sources et l'eau passe justement par la station d'ultrafiltration. En cas de manque d'eau en revanche, aucune interconnexion n'existe encore avec le Clos du Doubs, nous reviendrons sur le sujet dans les divers.

Le Caissier communal M. Romain Jemmely précise que le financement par les liquidités communal peut se faire, car l'aspect est que nous avons des fonds de réserves qui ont été constitués en phase de MCH1 et durant une phase transition, nous pouvons encore puiser dans ces fonds, ce qui est judicieux.

Il n'y a plus de questions, M. le Président passe au vote, ces investissements sont acceptés à la majorité.

3. Prendre connaissance et approuver le budget 2025 et les taxes y relatives : M. le Président donne la parole à Romain Jemmely, caissier qui nous présente le 6^e budget selon la norme MCH2. Les tableaux et explications dans le fascicule contiennent beaucoup d'informations, ils sont disponibles au bureau communal et sur notre site Internet.

Le caissier informe qu'au niveau des taxes, le Conseil communal n'a décidé aucun changement.

La quotité d'impôts reste inchangée à 2.25.

Budget 2025

Résultat du compte global	CHF – 30'930.00 (charge)	CHF - 13'351.00 (2024)
Résultat du compte général :	CHF – 55'730.00 (charge)	CHF 46'066.00 (2024)
Clôture financements spéciaux :	CHF 24'800.00 (produit)	CHF 32'715.00 (2024)

M. le Président ouvre les questions :

- Jean-Bernard Collaud est de l'avis que l'on devrait comptabiliser la location du bureau communal aux Chancelles 40B. Le caissier est de l'avis qu'il n'est pas nécessaire de faire cette imputation interne, car ce serait du travail supplémentaire pour ne rien changer.
- M. Bruno Oliboni aimerait savoir de quoi se constitue le montant de l'entretien des chemins qui rentre dans le compte du Tourisme. Le caissier explique que c'est la part que nous mettons à charge de ce fond, car les chemins sont également utilisés par des personnes qui possèdent des résidences secondaires et qui peuvent être considérés comme des touristes.
- M. Bruno Oliboni ; il constate que la taxe cadastrale reste la même d'année en année, en effet, elle n'a pas changé, mais nous devons constituer des réserves pour la gestion du cadastre.
- M. Thierry Demierre aimerait savoir pour quelle raison nous prélevons une taxe de déchets de CHF 100.00 pour les agriculteurs. Il lui est expliqué que les agriculteurs sont considérés comme des entreprises qui doivent participer aux infrastructures.
- Mme Bernadette Choffat constate que les loyers de l'appartement et du magasin dans le bâtiment N°28 n'est pas bien élevé. M. le Maire explique que la maison n'est pas en bon état et devrait être rénovée, c'est pourquoi il n'est pas justifié d'augmenter les loyers.
- Eclairage public ; M. Bruno Oliboni remarque qu'il n'y a pas de lampadaire entre les bâtiments des Chancelles 40 et 40B. Nous allons voir cela avec les BKW.

Il n'y a plus de questions, M. le Président passe au vote, le budget 2025 et les taxes y relatives sont acceptés à la majorité.

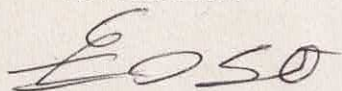
4. Accueil des nouveaux habitants. M. le Président donne la parole à la Secrétaire communale qui informe que la commune a eu la joie en 2024 d'accueillir 14 nouveaux habitants (dont deux naissances). Elle cite leurs noms et leur remet un cadeau. Nous avons également la joie de fêter trois jubilaires ; soit M. Maurice Paupe, Mme Elisabeth Gerber et Mme Jeanne Paupe qui ont eu 85 ans dans le courant de l'année 2024, toutes ces personnes se sont excusées ce soir. La Conseillère communale Stéphanie Babey leur remettra un cadeau à leur domicile.

5. Divers et imprévus : M. le Président donne la parole à Jacques Tosoni, Maire :

- M. le Maire Jacques Tosoni donne diverses informations et explique notamment que le début des contacts avec les propriétaires pour la pose de la fibre optique a beaucoup de retard, les premiers contacts se feront dans le courant du mois de juin 2025. Une brochure est mise à disposition des citoyens.
- Fibre optique ; ils devraient terminer les nouvelles installations très rapidement.
- Zone 30km/h, malheureusement encore en attente au canton.
- Sylvain Choffat explique que le dossier du PAL a été transmis au canton après les vacances d'été, nous sommes en attente des décisions du canton.
- Interconnexion des eaux avec le Clos du Doubs. Les tests ont été faits, il n'y a pas assez de débit qui arrive au réservoir d'Epiquez et Clos du Doubs n'en a plus besoin, ce réservoir nous sera vendu en l'état pour CHF 1.00 symbolique probablement. L'objectif est de réaliser ce projet assez rapidement
- Nicolas Oberli informe que l'étape 3 touche à sa fin, il reste juste le gravillonnage du Champois à faire et nous profiterons encore de réaliser quelques retouches et réparations sur les chemins faits lors de l'étape 2. L'inauguration se fera en début d'été 2025. Sur conseil des ingénieurs, il a été décidé de ne pas balayer les gravillons. Bruno Oliboni remarque que cela n'est pas très malin, surtout pour les cyclistes.
- Thierry Demierre informe que lors du premier passage du chasse-neige, ce dernier a tourné sa lame en direction des champs et les gravillons y sont arrivés, à voir au printemps.
- Mariette Oliboni souhaite savoir si de la groise peut être mise sur les places de parc. Le Conseiller communal en discutera.
- Vente de la maison Les Chancelles 40B ; M. Jean-Bernard Collaud remarque que nous ne pouvons pas mettre en pause la vente d'une maison s'il y a une décision d'assemblée qui demande de la vendre. Nous avons effectivement mis cette vente en suspens, car actuellement nous avons besoin des locaux pour le bureau communal. M. Collaud est de l'avis que cela n'est pas possible, nous devons la remettre en vente. Le Conseil communal fera le nécessaire pour être dans les règles.

M. le Président clôt l'Assemblée communale à 21h30 et informe que l'apéritif sera offert aux personnes présentes.

Le Président :



Christophe Ioset

La Secrétaire :



Samira Frésard